

## Titre du rapport : Relevé de conclusions du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Rapporteur (s) : Président UBFC	Point N°1
Séance du Conseil des membres	5 novembre 2018

- Pour avis conforme
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour approbation
- Pour information

### Rapport :

#### Membres présents ou représentés :

M Alain BONNIN, Président de l'uB ; Mme Macha WORONOFF (représente le Président de l'UFC) ; M. Bernard CRETIN, Directeur de l'ENSM ; M. François ROCHE-BRUYN, Directeur général d'AgroSup Dijon ; M. Ghislain MONTAVON, Directeur de l'UTBM ; M. Michel JAUZEIN, Directeur du Campus de Cluny ENSAM.

#### COMUE :

M. Nicolas CHAILLET, Président d'UBFC

#### Invité(e)s :

Mme Catherine BAUMONT, Présidente du CAC UBFC ; M. André PIERRE, Directeur Général des Services d'UBFC.

#### Excusé(e)s :

M Stéphane BOURCIEU, Directeur général de BSB.

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil des membres du 03 septembre 2018
- Cartographie des formations
- Consommation des crédits de recherche
- Prévisionnel recettes 2019
- Mots clés des pôles thématiques
- Accord de consortium ISITE

## **1. Approbation du compte-rendu du conseil des membres du 03 septembre 2018**

Le conseil des membres valide de CR à l'unanimité.

## **2. Cartographie des formations**

M. Woronoff indique que pour l'UFC, santé et sport sont dans un même ensemble.

G. Montavon propose de créer à l'avenir une entrée secteur/métier, en lien avec les établissements.

N. Chaillet propose qu'on ajoute le domaine professionnel, correspondant aux fiches RNCP.

M. Woronoff souhaite que la dimension alternance puisse être introduite.

A. Bonnin interroge sur une entrée établissement à envisager. Il souhaite également que les domaines sont plus différenciants que les 4 domaines du MESRI : une réflexion doit être engagée en commun.

C. Baumont propose que l'on décline les 4 entrées du MESRI en attendant d'affiner le travail sur des domaines plus différenciants.

A. Bonnin attire l'attention sur l'importance de l'architecture pédagogique.

**Les membres valident à l'unanimité le principe de vérification et l'actualisation de la cartographie par les établissements.**

**Les membres valident l'ajout des établissements et des domaines professionnels dans la cartographie, ainsi que la déclinaison des domaines et des pôles thématiques en disciplines en y ajoutant diplômes d'ingénieurs et diplômes de managers.**

**Les pôles fonctionnels seront saisis de ces propositions.**

## **3. Consommation des crédits de recherche**

A Bonnin souhaite connaître l'état des paiements effectifs.

N Chaillet précise que les licences renforcées (WP3) sont à mettre en place avec l'engagement des établissements en 2019.

**Le Conseil des Membres prend acte de l'information faite par le Président.**

## **4. Prévisionnel recettes 2019**

A Bonnin souligne que la subvention de 30 k€ de Dijon Métropole est incluse dans la contribution de l'uB ; il souhaite par ailleurs avoir une vision de la masse salariale et de son financement.

**Le Conseil des Membres prend acte de l'information faite par le Président et valide la contribution des établissements pour 2019, à l'identique de celle de 2018.**

## **5. Mots clés des pôles thématiques**

A Bonnin témoigne qu'il est alerté sur les changements de mots-clés sur les pôles thématiques en lien avec les axes 1 et 2 ISITE-BFC et considère comme préoccupant le changement par ce biais de stratégie scientifique.

N. Chaillet et C. Baumont exposent leur totale incompréhension et indiquent que rien n'a été engagé dans ce sens. Il n'a jamais été question de modifier les mots clés des axes ISITE-BFC.

C. Baumont propose que les pôles thématiques soient présentés au Copil ISITE-BFC et dans les instances des établissements. **AgrosSup Dijon, l'UFC, l'ENSAM, l'ENSMM et l'UTBM donnent d'ores et déjà leur accord. L'uB réserve sa réponse.**

## **6. Accord de consortium ISITE-BFC**

A Bonnin regrette que la phrase indiquant que le coordinateur du projet ISITE soit automatiquement VP d'UBFC ait été retirée du texte de l'accord ; F Roche-Bruyn le déplore également.

Il s'interroge sur la question de principe de la non-validation du coordinateur par le CA de l'établissement. A. Bonnin pense que l'avis du CA n'est pas forcément requis en la matière. N. Chaillet pense que le coordonnateur doit être proposé au Président par le Copil, qui le propose ensuite au CA d'UBFC.

N. Chaillet indique que certains jalons ne sont pas respectés (en particulier relativement à la tutelle des UMR).

**N Chaillet propose de réintroduire la phrase supprimée.**

## **7. Questions diverses**

- N. Chaillet demande aux établissements de délibérer sur la question de la VAE Doctorat ; les responsables des établissements membres concernés indiquent que c'est en cours.
- C. Baumont demande aux établissements de désigner les représentants étudiants au Comité de coordination de la vie étudiante du SDVE (5 binômes pour uB et UFC, 1 binôme pour chacun des autres établissements) ; il est également nécessaire de connaître la composition des Comités locaux de la vie étudiante. Le DGS d'UBFC relaie cette demande à ses homologues des établissements.